

COMPTE-RENDU DU CSI DE L'INSHS, 20 JUIN 2016

Etaient présents :

Membres du CSI

Anne Abeille, Richard Arena, Catherine Ales, Philippe Auvergnon, Astrid Brandt-Grau, Naceur Chaabane, Renaud Crespin, Emmanuel Didier, Delphine Gardey, Alexandre Gefen, Sarah Gensburger, Ivan Guermeur, Lamine Gueye, Antony Hostein, Lena Inowlocki, Nathalie Le Tellier-Becquart, Cécile Michel, Rossana Vaccaro-Chaudiron, Nathalie Vienne Guerin,

Présidents de section et de CID ou leurs représentants :

Bruno Maureille (31), Claire Mouradian (33), Anne Reboul (34), Philippe Coulangeon (36) Jean-Benoît Zimmermann (37), Marc Abélès (38), Denis Eckert (39), Cécile Méadel (53).

Représentant le CS du CNRS : Claire Lemercier, Catherine Delcroix

Représentants de l'InSHS

Fabrice Boudjaaba, Patrice Bourdelais, Diane Brami Michèle Dassa, Augustin Holl, Sandra Laugier, Armelle Leclerc ?, François-Joseph Ruggiu, Didier Torny,

Invitée Anne Peyroche DGDS

Etaient excusés :

Membres du CSI :

Julien Fretel, Hélène Michel, Annliese Nef.

Présidents de sections : Philippe Buettgen (35), Georges Di Scala (26), Pierre Moret (32) Christophe Jaffrelot (40), Christiane Weber (52).

Intervention de Patrice Bourdelais

Auto-évaluation CNRS

L'organisation de l'évaluation se poursuit. L'InSHS a rappelé son positionnement en terme de complémentarité avec l'enseignement supérieur, d'internationalisation (UMI et UMIFR) et sa focalisation sur les principales valeurs ajoutées du CNRS (méthodologies, aires culturelles et thématiques émergentes) comme sur les enjeux d'IST et d'infrastructures de recherches.

Bilan concours

Le concours a entraîné un seul reclassement en section 35 car la personne qui était chargée du rapport a mis en avant plusieurs éléments importants qui devaient entraîner un déclassement / reclassement : une thèse soutenue en 2005, l'absence de publication dans les grandes revues du domaine et surtout la tenue d'un cabinet de psychologue clinicien en ville.

Trois postes sont restés non pourvus dont deux ouverts par l'INS2I et un poste de géographe /économiste par manque d'excellents candidats. Ces postes seront remis au concours.

Jean-Benoit Zimmermann, président de la section 37, souligne que le fléchage était trop pointu pour le poste libellé "économie des données personnelles" alors qu'il aurait peut-être fallu un libellé plus large "économie des données numériques", par ailleurs le poste aurait peut-être dû être profilé en CR2 plutôt que CR1.

Cécile Michel évoque la lettre de la présidente de la section 53 quant à l'absence de la section dans la composition du jury d'admission et l'absence de réponse à cette lettre adressée à l'InSHS. Patrice Bourdelais reconnaît que ce courrier comme l'absence de la section dans la composition du jury avaient échappé à son attention et s'en excuse.

Claire Lemercier revient sur la question des fléchages. Le Conseil Scientifique se réjouit que les fléchages deviennent moins étroits et qu'ainsi les postes puissent être davantage pourvus. Elle attire toutefois l'attention du CSI sur la difficulté à créer des postes à l'interface de l'informatique et des sciences sociales car le bassin est beaucoup trop étroit.

Claire Mouradian souligne que, du point de vue de la section 33, leur préférence va clairement pour des coloriage "aires culturelles" plutôt que thématiques, ces derniers étant beaucoup trop difficiles à pourvoir. Elle insiste également pour que ces orientations scientifiques se fassent sur un mode pluriannuel.

Bilan chiffré sur la politique de traduction de revues

Patrice Bourdelais n'est pas en position de fournir ce bilan car les revues sont en phase de mise à disposition sur d'autres portails que Cairn international, notamment via Revue.org.

Sarah Gensburger souligne alors que les "résultats" de ce programme ne pourront pas permettre d'isoler l'effet traduction de la revue de l'effet diffusion sur de grands portails.

Les instituts de convergence

CNRS a soutenu quelques initiatives car de 5 à 10 projets seulement seront soutenus. Les principaux instituts de convergence auxquels le CNRS participe sont :

- Cerveau, cognition et langage à Aix-en-Provence
- Visual Studies à Lille
- Institut des systèmes complexes à Toulouse
- Migrations en région parisienne, Paris Nord et campus Condorcet au sens large.

Ce dispositif ne remettra pas en cause les UMR. Les instituts de convergence auront par ailleurs un volet de formation important, que n'ont pas les UMR. Il est souhaitable que ces instituts de convergence soient des lieux dynamiques qui peuvent avoir des impacts sur les UMR. Les instituts vont fonctionner en mode projet. Les chercheurs restent affectés à l'UMR. Et si au bout de 10 ans, cela a bien fonctionné, ces instituts pourront effectivement devenir de super UMR.

InSHS, Humanités Numériques et rôle des MSH

Le CNRS accompagne les sites dans leurs politiques ambitieuses à l'égard des MSH, en l'absence de telles ambitions le CNRS n'a pas vocation à y rester. En Aquitaine, par exemple, le CNRS n'ira que si le projet est à la hauteur. Les MSH ont un rôle important pour les communautés en terme d'accès aux ressources et notamment pour l'organisation de réseaux pour que des jeunes collègues élus dans une université où leur domaine de recherche est marginal puissent continuer à travailler. Cette approche devra d'ailleurs entraîner la multiplication des GDR dans l'avenir, et ce dans une dynamique bottom /up.

Rossana Vaccaro-Chaudiron pose la question du recrutement des IT en Humanités Numériques.

Patrice Bourdelais rappelle que c'est une priorité. Depuis au moins quatre ans, il souhaite déplacer 10% des recrutements des chercheurs vers les IT. Mais les questions de calendrier, de pression politique et de prolongation d'activité de droit qui échappe au CNRS jusqu'à la fin de l'année entraîne l'utilisation des CDD et des postes d'IT comme variable d'ajustement. Ce qui fait qu'aucun poste ont pu être ouvert lors de la session Noémie du printemps.

Une discussion s'engage entre les président(e)s de la section 37 et de la 53 sur la nécessité de faciliter les passages de carrières de chercheur à IT et inversement. Patrice Bourdelais en convient mais souligne la difficulté à faire avancer ces dossiers en commissions paritaires.

Position du CNRS sur le résultat des IdEX et ISite

Patrice Bourdelais rappelle les résultats et fait état des discussions avec Strasbourg, Aix Marseille et Bordeaux quant à la place de l'INSHS dans ces Idex.

La situations parisienne est compliquée et les choses devraient se clarifier, possiblement lors de session de rattrapages comme pour l'USPC.

Présentation d'Augustin Holl, DAS en charge de la 31 et de la 32.

Patrice Bourdelais précise que Fabrice Boudjaaba gérera la partie non archéologue de la 32 en complément. L'idée est de faire mieux dialoguer histoire et archéologie et non de les séparer. Augustin Holl a une très grande expérience internationale puisqu'il revient d'une carrière aux Etats-Unis.

Lors de sa prise de parole Augustin Holl insiste sur l'importance de mettre l'accent sur la licence et sur l'aide aux étudiants, y compris via la création de *liberal schools* comme aux Etats-Unis.

Questions de Cécile Michel quant à la procédure de délégation et suite à la motion de la section 32 sur cette question.

Patrice Bourdelais répond que sur un site il peut y avoir une préférence pour une section plutôt qu'une autre. Mais il s'agit de micro-arbitrages et aucune section n'est défavorisée à terme. Le classement des sections n'est pas toujours respecté car en fait il y a plusieurs arbitrages successifs par des institutions différentes. Les priorités scientifiques du site viennent en premier.

Le Président de la section 37 intervient pour souligner que ces explications n'expliquent pas tout, citant deux cas où les deux, la section du CNRS et la commission de l'université, avaient

classé le candidat A + sans que celui-ci ne soit retenu alors que des dossiers dont les avis étaient dans les deux cas mitigés ont obtenu la délégation.

Cécile Michel remercie Patrice Bourdelais et demande que les tableaux de divergences / convergences soient adressés suffisamment amont au CSI pour permettre un travail dans de bonnes conditions cette année à la différence de l'an passé.

Prise de parole et échange avec Anne Peyroche

Auto-évaluation du CNRS

Anne Peyroche fait part de son rapport d'étonnement à l'InSHS dont elle rappelle les grandes orientations scientifiques, qui sont celles précédemment mises en avant par Patrice Bourdelais.

Elle insiste sur son attachement à la diversité du CNRS et à la place des SHS en son sein. Elle souligne que les SHS sont une force pour le CNRS.

Elle envisage d'améliorer le dialogue entre sciences dites dures et SHS. Par exemple, les scientifiques dures n'ont pas eu de formations en humanités. Il est ainsi nécessaire de mieux articuler formation et recherche. Là où la recherche peut avoir de l'avance il ne faut pas décrocher les aspects recherche des dimensions formations afin de créer des viviers nécessaires à la pérennisation de ces nouvelles filières.

Anne Peyroche rappelle l'évaluation en cours du CNRS par un comité d'experts. Ce processus permet une discussion intéressante qui a nourri la réflexion sur l'avenir du CNRS. Il a été demandé aux participants de partir du principe d'un budget constant du CNRS. Le rapport a été donné au comité de visite, la primeur du rapport reste pour lui jusqu'à ce qu'il vienne visiter le CNRS. Il s'agit de faire une évaluation du CNRS et non institut par institut. La perspective est celle "des sciences en société", donc la présence de l'InSHS va de pair avec une vision intégrative du CNRS. Le comité de visite viendra le 19, 20 et 21 juillet. En 2017, l'HCERES sera libre ensuite d'estimer si cette procédure est valable ou pas.

Jean-Benoit Zimmermann pose une question à Anne Peyroche : comment est-il possible de tenir notre rang dans la recherche mondiale si persiste une menace majeure sur l'emploi scientifique et qu'est remis en cause la sanctuarisation du crédit impôt recherche ?

Anne Peyroche répond qu'effectivement c'est un enjeu mais il faut comprendre que, dans les ministères, personne ne sait ce que c'est que la recherche. Or actuellement il y a une évolution, les hommes politiques veulent s'appuyer sur les sciences économiques et sociales pour alimenter leur réflexion.

Cécile Michel et Sarah Gensburger indiquent que, lors de la réunion récente de représentants du CSI et du CS avec Alain Fuchs, l'accent a été mis sur le rôle à jouer par le CNRS dans son lien avec le monde éducatif. Elles indiquent que cette question sera évoquée dans le rapport de prospective que le CSI est en train de terminer.

Anne Peyroche ajoute quelques éléments sur la question de l'ERC. Elle remarque qu'on se désole toujours sur le taux de succès à l'ERC. Or en SHS, le taux de succès est plus important que pour les deux autres panels. La question de l'incitation à déposer un dossier à l'ERC doit ainsi donner lieu à du discernement. L'ERC c'est l'excellence mais toute l'excellence n'est pas

à l'ERC. Il faut inciter certains à y aller mais pas tous et surtout une fois que les gens ont passé des mois à préparer leur dossier, il faut savoir les aider même s'ils ont échoué.

Patrice Bourdelais et Anne Peyroche quittent le CSI.

Alexandre Gefen, qui représente le CSI au sein du TGIR HumaNum prend la parole

Il précise les objectifs du TGIR : offrir des éléments fédérateurs à l'ensemble de la communauté scientifique et financer des consortiums anciennement regroupés dans Corpus. Le TGIR s'appuie sur les MSH pour des aides locales.

Le constat est celui d'enjeux trop grands aujourd'hui, entre la fouille de données et l'europanisation. S'impose notamment la nécessité d'une réflexion collective sur les stratégies d'hébergement et de pérennisation des travaux. Un de enjeux actuels est comment mettre en oeuvre une dynamique bottom / up en terme de gestion de données et de besoin en matière d'humanités numériques.

Le CSI valide à l'unanimité le CR de la séance du 1er février 2016.

Le CSI vote à l'unanimité la recommandation "Réflexions du Conseil Scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS (CSI de l'InSHS) sur la pression à la candidature aux financements de l'*European Research Council* (ERC) exercée sur les chercheurs et enseignants-chercheurs"